

La vie lycéenne : un proviseur témoigne

Dans le débat pour l'École qui s'ouvre aujourd'hui, la vie lycéenne, la formation citoyenne, – à l'évidence – ne sont pas un supplément d'âme. Elles doivent être au cœur de la réflexion, car elles constituent l'un des enjeux fondamentaux de la société que l'on veut pour demain.

Jean-Philippe Decroux, proviseur du lycée Pierre et Marie Curie de Saint-Lô, répond à nos questions.

Les objectifs de l'école prennent-ils en compte la vie lycéenne ?

L'école porte une responsabilité essentielle dans le fonctionnement et le développement de la société. Elle a à la fois une action sur le plan des individus et sur le plan collectif. Elle vise :

- l'épanouissement intellectuel et culturel du jeune, le développement de son autonomie, de sa capacité à choisir sa vie,
- la préparation à l'intégration dans une société qu'il faudra faire progresser dans le domaine social, économique, artistique, celui des libertés individuelles et collectives.
- le souci de démocratiser le système scolaire, celui d'éduquer à la citoyenneté sont donc des objectifs incontournables.

La mission est-elle accomplie ?

L'organisation de la représentation lycéenne est-elle satisfaisante ?

Les instances où les lycéens peuvent faire valoir l'avis de leurs camarades sont nombreuses, si nombreuses qu'elles tendent parfois à éloigner des objectifs affichés. Qu'on en juge :

Il y a les délégués de classe qui siègent dans les conseils de classe ; très bien. La conférence des délégués rassemble tous ces élus, son rôle est de « donner son avis sur les questions de la vie et du travail scolaires » ; cela se conçoit. Cette conférence désigne pour un an des représentants au conseil de vie lycéenne alors que d'autres représentants sont élus pour 2 ans au suffrage universel ; cela se complique. D'autant plus que son rôle est aussi « de donner son avis sur la vie et le travail scolaires ». Cela se corse. La conférence des délégués désigne aussi des représentants au conseil d'administration du lycée dont le rôle est connu, ces derniers représentants désignent

encore en leur sein des lycéens dans divers organismes (commission permanente, conseil de discipline, commission d'hygiène et de sécurité...); cela devient quasi kafkaïen. Et pour compléter le tout, la « maison des lycéens », association qui a remplacé le FSE, est pleinement gérée par les jeunes.

L'empilement est tel que personne ne s'y repère, en tout cas pas les élèves qui se trouvent avec pléthore de représentants dans cette multitude d'instances. Quel organisme pour quelle demande ? Quelle régulation entre les divers élus ? En un mot, ce système est un mauvais exemple de démocratie, à côté duquel le nouveau scrutin régional est d'une simplicité biblique et l'élection des sénateurs un modèle de démocratie directe.

Les équipes d'établissement développent de louables efforts pour former les élus ; c'est utile pour ces derniers, mais où est la préparation citoyenne de l'ensemble des lycéens ?

Il faut simplifier et permettre à chacun d'identifier un système lisible où il reconnaîtra ses représentants et il faut donner à ces représentants la possibilité d'exercer leur mandat de façon démocratique.

Quelle politique mettre en place au lycée pour éduquer à la citoyenneté ?

Au-delà de la représentation lycéenne, la politique de l'établissement est un élément déterminant pour atteindre les objectifs rappelés au début. Au préalable, rappelons qu'on trouve des réponses officielles. Par exemple :

- dans les programmes d'abord : les textes sur l'éducation civique, juridique et sociale en sont une illustration,
- dans les structures aussi : le « comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté » dont l'un des objectifs est de rendre les jeunes acteurs de leur propre prévention en est un bon exemple,
- dans la présence même des professionnels enfin, qui jouent un rôle déterminant dans ce cadre : infirmiers, assistants sociaux, conseillers principaux d'éducation, etc.

Mais l'établissement comme lieu de vie est un élément déterminant de cette formation. Le lycée est en effet, dans une certaine mesure, une microsociété qui préfigure la vraie, la grande, celle de l'extérieur (dont, soit dit en passant, tous les acteurs apportent une bonne partie dans leurs poches!).

Il ne faudrait pas toutefois penser que l'école puisse être un modèle démocratique achevé ; la notion d'éducation dit en effet à la fois qu'il convient d'éduquer les jeunes en vue d'en faire des citoyens et qu'ils n'en sont pas encore tout à fait, dans ce cadre en tout cas. Par ailleurs, lycéens et éducateurs – à l'évidence – « ne jouent pas dans la même cour », même si des droits et des devoirs concernent chacun.

Alors, dans ce contexte, la politique de l'établissement sur le terrain de la vie lycéenne, de la formation citoyenne – pour être efficace – ne peut être que commune à tous, donc cohérente, donc lisible. Le vieux débat instruction - éducation est dépassé, on fait les deux.

Plus encore, chacun y contribue, à sa place. À côté des parents et d'autres partenaires extérieurs, chaque acteur de l'établissement intervient sur le terrain éducatif, mais il le fait selon son rôle, son statut.

Et cette dernière précision est indispensable : dans un lycée, chaque professionnel doit être identifié et reconnu : un enseignant n'est pas une infirmière, un proviseur n'est pas un assistant social... C'est une nécessité pour les intéressés, mais encore plus pour les lycéens qui, là encore, trouvent un cadre lisible.

Un dernier élément autour de la notion d'exigence : il importe que les jeunes prennent conscience que tout ne se fait pas dans la facilité et que l'exercice de la responsabilité nécessite parfois du courage ; celui de répondre aux « y a qu'à » - « faut qu'on », celui de porter à leur niveau une partie des règles du lycée, par exemple, ou celui de ne pas se contenter d'aller manifester sur le temps des cours le 21 avril, mais de le faire aussi le 1^{er} mai et de s'inscrire, enfin, sur les listes électorales... En un mot : gardons nous du jeunisme!